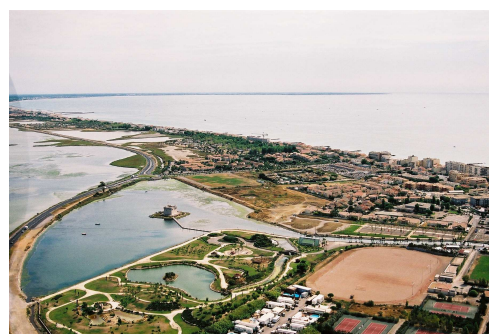


La gestion intégrée : Evolution en Languedoc-Roussillon

Daniel Crépin, ancien chargé de mission zones humides de la DIREN Languedoc-Roussillon, est aujourd'hui membre du Conseil d'Administration du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon. Le Pôle relais lagunes méditerranéennes l'a rencontré pour l'interroger sur sa vision de la gestion intégrée en Languedoc-Roussillon.

Actuellement, on parle beaucoup de gestion intégrée des zones côtières, pouvez-vous nous dire comment cette démarche a été initiée sur le littoral méditerranéen français ?

Le littoral français possède un patrimoine naturel et paysager d'une grande richesse et d'une grande diversité. C'est pour le préserver que l'Etat a créé en 1975 le « Conservatoire du Littoral ». Le littoral et en particulier celui de la Méditerranée est soumis à une pression démographique très forte avec des fluctuations saisonnières parfois d'un facteur de 1 à 10.

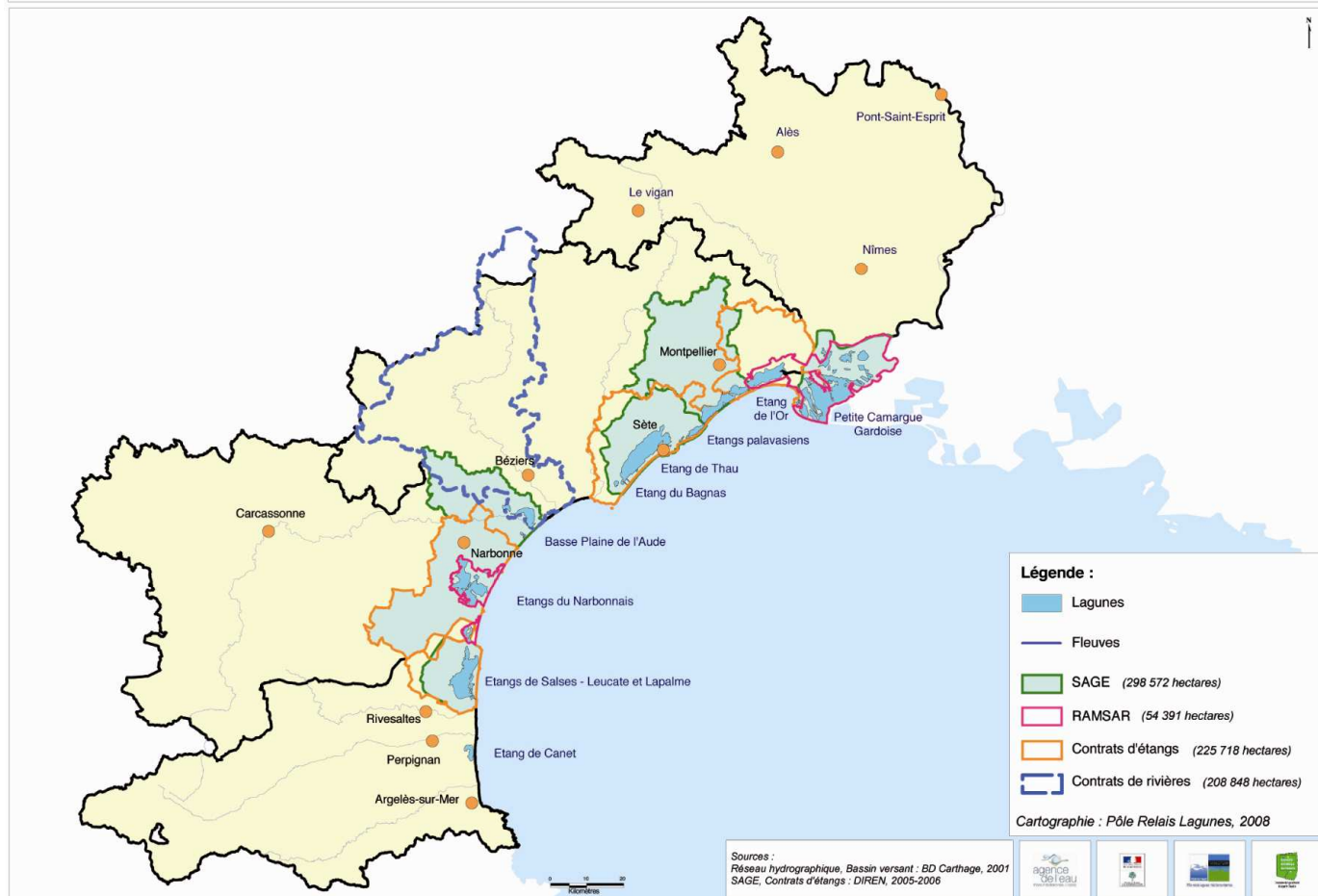


Palavas-les-flots. Crédit photo : EID Méditerranée

Lorsque fut lancée la « Mission Racine » en 1963, ouvrant au tourisme de masse le littoral languedocien, la côte étant sauvage, seules les activités traditionnelles étaient présentes (petits métiers de la pêche, exploitation de la sagne, manades, vigne et pâturage ovin) et quelques rares stations littorales comme Palavas-les-flots.

A l'époque, l'Etat gérait, aménageait, réglementait à l'image du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) du bassin de Thau. Il a fallu attendre le début des années 90 pour voir apparaître la 1^{ère} loi décentralisée et intégrée, la loi sur l'eau. Elle disait : sur le bassin versant de votre rivière, de votre étang, de votre lagune, réunissez l'ensemble des acteurs de ce territoire au sein d'un parlement de l'eau (la Commission Locale de l'Eau), élaborer vos règles de gestion, vos projets d'aménagement de restauration, de protection, dans un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) et dans un contrat de milieu, puis mettez ces documents en œuvre à travers une structure de gestion « la communauté locale de l'eau ».

Depuis, toutes les démarches de gestion du territoire procèdent du même principe à 3 pieds : un parlement, un document de référence, une structure de mise en œuvre (structure de gestion).



Malgré une tentative de reprise en main jacobine, « Natura 2000 » a finalement évolué (Loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005) vers le même schéma : un comité de pilotage, un document d'objectifs, une structure de gestion maître d'ouvrage.

Comment se place la gestion intégrée des zones côtières dans ce contexte ?

La gestion intégrée des zones côtières que je connais peu doit, je suppose, s'appuyer sur les trois mêmes pieds. Bien sûr cette démocratie participative n'est pas simple et facile à animer mais elle seule mettra au jour une communauté d'intérêt gérant en bien commun, avec des outils appropriés pour chacun, les patrimoines naturels que sont nos milieux littoraux.



Lido des Aresquiers et étang de Vic.
Crédit photo : D. Cohez/TdV

Quelles sont les clefs de la réussite ?

Il faut tout d'abord que chacun « comprenne » les liens du territoire : connexions hydrauliques, couloirs écologiques. Comprendre que chaque choix, chaque décision a un impact sur tout ou partie du territoire. Pour cela, il faut expliquer, sensibiliser, éduquer ; le rôle de l'équipe d'animation est essentiel. Il faut aussi un leader courageux. C'est en général un politique, président de commission, de

comité de gestion, de structure de gestion. Il veillera à ce que ce document de référence ne soit pas le résultat d'un consensus mou sous prétexte de ménager les lobbies s'opposant au sein du parlement. Ce leader devra gérer également les 3 collèges : élus, professionnels, associations. Il faut donc un parlement bien représentatif des acteurs locaux, une assemblée bien équilibrée avec une volonté de chaque collègue de produire un document de référence de qualité et ensuite de le mettre en œuvre dans un délai de 5 à 10 ans. Si ces conditions ne sont pas réunies, la gestion intégrée va souvent à l'échec.

Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Il ne faut pas croire que la gestion intégrée est « un long fleuve tranquille », dans les parlements les groupes se sont affrontés, opposés, mais en laissant le temps au temps, plusieurs années parfois pour se mettre d'accord, l'intérêt général a fini par primer.

Et en Languedoc-Roussillon, où en est-on aujourd'hui de cette démarche de gestion intégrée sur les lagunes ?

A ce jour, toutes les entités littorales et lagunaires du Languedoc-Roussillon, sont gérées par une structure de ce type.

Il s'agit d'un groupement de communes, souvent syndicat mixte avec les départements. Il faut féliciter les équipes d'animation car dans la plupart, les SAGE sont mis en œuvre et les documents d'objectifs Natura 2000 sont bien avancés.

Citons-les :

- Syndicat mixte de protection et de gestion de la petite Camargue gardoise (SMCG)
- Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or (SMGEO)
- Syndicat mixte des étangs littoraux (SIEL)
- Syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT)
- Syndicat mixte de la basse vallée de l'Aude (SMBVA)
- Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise
- RIVAGE (pour l'étang de Salse Leucate)
- La Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée (pour l'étang de Canet St Nazaire)

Les outils de préservation des espèces et des habitats naturels des lagunes du Languedoc - Roussillon



Pour finir, quel serait votre sentiment sur l'évolution de la gestion intégrée sur le littoral méditerranéen français ?

Quand on fait un retour en arrière de bientôt 20 ans, on constate le chemin parcouru : élus, professionnels, naturalistes, se parlent, travaillent et produisent ensemble. Les collectivités mobilisent des moyens financiers, embauchent des animateurs. Les professionnels bâtissent des labels de qualité en relation avec la richesse des milieux et la beauté des paysages. Néanmoins il reste du chemin à faire, il faut rester vigilant. La pression démographique, sociale et foncière sur ces espaces est énorme, mais nous sommes maintenant mieux outillés pour y faire face.

Propos de Daniel Crépin, membre du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, Daniel.crepin1@aliceadsl.fr

Bibliographie sur le thème :

Documents édités par le Pôle relais lagunes méditerranéennes « **Vers une gestion intégrée des lagunes méditerranéennes : les 3 tomes, 2007** ». *A télécharger :*

- [Rapport général \(tome 1\)](#)
- [Exemples de gestion \(tome 2\)](#)
- [Annexes cartographiques \(tome 3\)](#)
- [Classeur « Mieux gérer les lagunes méditerranéennes, 2008 »](#)